

**ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE
A MADAME ISABELLE THIESE
DIRECTRICE DU LABORATOIRE VETERINAIRE DEPARTEMENTAL**

A.D.R.H. n° 11-506

Le Président du Conseil Général
de Tarn-et-Garonne,

VU les dispositions des articles L 3221-3 et L 3141-1 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU l'élection du 31 mars 2011 du Président du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental R.H. n° 09-2411 du 21 décembre 2009 portant organisation des Services du Conseil Général ;

VU l'arrêté départemental Pers. n° 08-751 du 27 mars 2008 portant délégation de signature à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental ;

SUR proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

A R R E T E :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine administratif :

- toutes correspondances administratives courantes, à l'exclusion de celles adressées aux Ministres, au Préfet, aux Parlementaires, aux Conseillers Régionaux, aux Conseillers Généraux et aux Maires (sauf pour ces derniers, les demandes de pièces pour la constitution de dossiers ou de pièces complémentaires),
- toutes pièces administratives et comptables y compris les bons de commande, à l'exception :
 - . des marchés, des contrats et conventions,
 - . des rapports au Conseil Général et à la Commission Permanente,
 - . des circulaires aux Maires,
 - . des arrêtés,
 - . des documents qui se rapportent à des affaires posant une question de principe ou revêtant une importance particulière tenant soit à leur nature, soit aux intérêts en cause.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle THIESE, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article 1er sera exercée :

- par Mademoiselle Laurie BIASOTTO, rédacteur,
- par Madame Véronique ROSSETTO, ingénieur en chef,
- par Madame Françoise BOUYSET, ingénieur principal,
- par Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur,
- par Monsieur Fabien CALAFAT, ingénieur.

Article 3 : Délégation de signature est donnée à Madame Isabelle THIESE, Directrice du Laboratoire Vétérinaire Départemental, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses, d'audit ou formation, les protocoles de prestations, et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

- . **Bactériologie alimentaire**
- . **Biologie animale (Bactériologie, virologie, sérologie, trichine)**
- . **E.S.B Tremblante**

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Isabelle THIESE, la délégation qui lui est conférée par l'article 3 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

. Bactériologie alimentaire

Rapport d'analyses et courriers y afférents :

- Madame Annie ARADES, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Madame Yasmina TASTAYRE, cadre de santé, laborantine habilitée en bactériologie,
- Mademoiselle Mireille RIGAL, assistant médico-technique de classe supérieure, laborantine habilitée en bactériologie alimentaire,
- Madame Danielle ARISTE-ZELISE, assistant médico-technique de classe normale, laborantine habilitée en bactériologie alimentaire.

Rapport d'analyses de boîtes contact, rapport d'audit ou de formation, devis et courriers y afférents :

- Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur.

. Biologie animale (Virologie, sérologie, trichine)

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal.

. E.S.B. Tremblante

- Madame Françoise BOUYSSSET, ingénieur principal.

Bactériologie animale : rapport d'analyses et courriers y afférents

- Madame Claudie BELMON, assistant médico-technique classe supérieure, laborantine habilitée en bactériologie animale,
- Madame Danielle VACCARI, technicien principal 1ère classe, laborantine habilitée en bactériologie animale.

Article 5 : Délégation de signature est donnée à Madame Véronique ROSSETTO, ingénieur en chef, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses les protocoles de prestations et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

. Radiobiologie

. Chimie alimentaire

Article 6 : En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Véronique ROSSETTO, la délégation qui lui est conférée par l'article 5 sera assurée par les personnes habilitées suivantes pour les rapports d'analyses et courriers y afférents :

. Radiobiologie

- Madame Béatrice BEAUFILS, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en radiobiologie.

. Chimie alimentaire

- Madame Alexandrine MORZELLE, technicien principal 2ème classe, laborantine habilitée en chimie alimentaire,
- Madame Béatrice BEAUFILS, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en chimie alimentaire.

Article 7 : Délégation de signature est donnée à Monsieur Fabien CALAFAT, ingénieur, à l'effet de signer dans le cadre de ses attributions relevant du domaine technique les rapports d'analyses, de formation ou d'audit, les protocoles de prestations et les autres courriers y afférents dans les domaines suivants :

- . Chimie des eaux
- . Microbiologie des eaux
- . Légionelle

Article 8 : En cas d'absence ou d'empêchement de Monsieur Fabien CALAFAT, la délégation qui lui est conférée par l'article 7 sera assurée par les personnes habilitées suivantes :

. Chimie et microbiologie des eaux

- Madame Géraldine ROUX, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en chimie et microbiologie des eaux pour les rapports d'analyses et courriers y afférents

. Légionelle

Rapport d'analyses et courriers y afférents :

- Mademoiselle Murielle LAGARRIGUE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle,
- Madame Ingrid COSTE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle,
- Madame Elodie FAURE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle.

Rapport d'audit ou de formation, les protocoles de prestations et courriers y afférents :

- Mademoiselle Marlène CANETTI, ingénieur,
- Mademoiselle Murielle LAGARRIGUE, assistant médico-technique classe normale, laborantine habilitée en légionelle.

Article 9 : L'arrêté départemental Pers. 08-751 du 27 mars 2008 susvisé est abrogé.

Article 10 : Monsieur le Directeur Général des Services du Département est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs du Conseil Général.

Fait à Montauban,
le 31 mars 2011

Le Président,

*
* * *